

ÉPREUVE DE DOSSIER**partie numéro 3****ÉNONCÉ**

Un homme de 38 ans, consulte pour des épisodes dyspnéiques à répétition. Il a pour antécédents principaux un eczéma dans l'enfance qui a disparu vers l'âge de 10 ans et une rhinite pollinique. Il est boulanger depuis l'âge de 16 ans, et exerce comme salarié dans le rayon "boulangerie" d'une grande chaîne d'hypermarchés depuis 10 ans. Il n'est pas fumeur. Il signale que les épisodes de dyspnée ont débuté il y a environ 3 ans, initialement sur un rythme hebdomadaire, survenant essentiellement en fin de semaine, en fin de journée de travail. La fréquence a progressivement augmenté et il mentionne qu'actuellement il a une crise par jour, pour laquelle il dit être bien soulagé par 2 bouffées de salbutamol (Ventoline®). Il est surtout gêné quand il est au pétrin. L'auscultation pulmonaire est normale. Il pèse 68 kg, mesure 1,77 m. Vous suspectez un asthme professionnel et prescrivez une radiographie de thorax et des explorations fonctionnelles respiratoires.

ÉPREUVE DE DOSSIER

partie numéro 3

QUESTION n°: 1

Quel(s) élément(s) fait (font) évoquer un asthme professionnel dans cette observation ?

QUESTION n°: 2

Quels sont les principaux allergènes en cause dans cette profession ?

QUESTION n°: 3

Quel est le mécanisme d'action de ces allergènes ?

QUESTION n°: 4

La radiographie thoracique est normale. Les explorations fonctionnelles respiratoires montrent les résultats suivants :

- Capacité vitale: 5,08 l (100% de la théorique)
 - Capacité pulmonaire totale: 7,41 l (105% de la théorique)
 - Volume résiduel: 2,33 l (121% de la théorique)
 - VEMS: 3,01 l (75% de la théorique)
 - Débit Expiratoire Maximal moyen (DEM) 25-75: 2,25 l (50% de la théorique)
 - Un test aux beta2 mimétiques (Ventoline®) s'est accompagné d'une amélioration du VEMS qui est passé de 3,01 l à 3,61 l, le Débit Expiratoire Maximal moyen (DEM) 25-75 s'améliorant de 30%.
- Interprétez les résultats de ces explorations fonctionnelles respiratoires.

QUESTION n°: 5

Quelle(s) autre(s) investigation(s) peut-on proposer à visée diagnostique ?

QUESTION n°: 6

Quels éléments diagnostiques sont nécessaires et suffisants pour la reconnaissance de la pathologie de ce malade, en maladie professionnelle dans le cadre des tableaux ?

QUESTION n°: 7

Quelle(s) condition(s) administrative(s) est (sont) nécessaire(s) pour une reconnaissance de ce malade en maladie professionnelle dans le cadre des tableaux ?

QUESTION n°: 8

Quelle(s) mesure(s) thérapeutique(s) entreprenez-vous chez ce malade, si le diagnostic d'asthme professionnel est retenu ? Justifiez votre réponse.